

LE CUI-CAED

Contrat unique d'insertion-contrat d'accompagnement
dans l'emploi départemental

Un outil pour l'emploi à destination
des collectivités locales et des associations



POUR QUI ?

Les **bénéficiaires du Revenu de solidarité active (RSA)** de la Manche pour construire un parcours apprenant et progressif vers l'emploi durable.



POUR QUELLE DURÉE ?

- La durée du contrat est de **6 mois minimum** pouvant faire l'objet de renouvellement(s) dans la limite de 24 mois maximum.
- Le salarié doit être recruté pour **20 heures au minimum**.
- La durée hebdomadaire du contrat peut aller jusqu'à **35 heures maximum**.



POUR QUEL OBJECTIF ?

Développer et acquérir des compétences et connaissances dans la logique du parcours emploi compétences (PEC).



QUELS ENGAGEMENTS POUR L'EMPLOYEUR ?

- Offrir **un poste** et un environnement de travail propices à l'insertion.
- Désigner **un tuteur** qui accompagne le salarié au quotidien.
- S'engager à mettre en œuvre des actions de **formations et d'accompagnement adaptées** visant l'acquisition de compétences nouvelles.



Le **référent RSA assure un suivi de la personne** pendant la durée du contrat.



AIDE À L'EMPLOYEUR

L'employeur perçoit une aide financière du Département, à hauteur de **60 % du SMIC horaire brut** dans la limite de **20 heures de travail hebdomadaires**.



**SI VOUS SOUHAITEZ EMBAUCHER
DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA EN CUI CAED**

contactez le service insertion vers l'emploi
du Département de la Manche :

📞 02 33 77 78 27

✉️ CUI@manche.fr